

# Rapport d'activités 2011

Ambeyrac  
Foissac  
La Capelle-  
Balaguier  
Montsales  
Naussac  
Ols et Rinhodes  
Saint-Igest  
Saint-Rémy  
Sainte-Croix  
Salles-Courbatiers  
Saujac  
Villeneuve



Z. A. Les Grèzes  
12260 VILLENEUVE

[villeneuvois@orange.fr](mailto:villeneuvois@orange.fr)

[www.villeneuvois.eu](http://www.villeneuvois.eu)





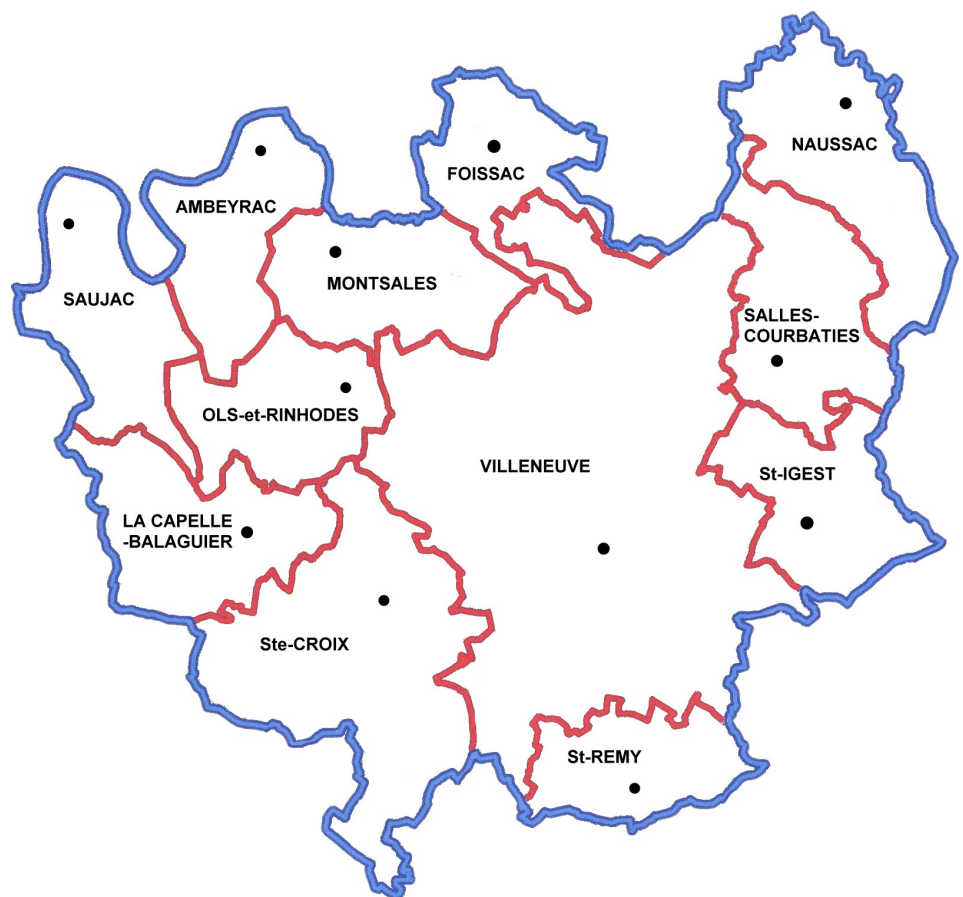
## Sommaire :

### . *L'institution.....2*

- ◆ Territoire
- ◆ Fonctionnement
- ◆ Ressources humaines
- ◆ Finances

### . *Projets et actions.....10*

- ◆ Aménagement de l'espace
- ◆ Développement économique
- ◆ Vie sociale
- ◆ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ◆ Foirail
- ◆ Voirie



Située dans l'Aveyron à proximité de Villefranche de Rouergue et à deux pas du Lot, la Communauté de Communes est sur une partie du canton de Capdenac et du canton de Villeneuve d'Aveyron. Elle offre un espace attractif en terme d'équipements et de services de proximité, de développement économique, d'agriculture et de qualité de vie.

La Communauté de Communes est constituée de 12 communes sur près de 200 km<sup>2</sup>, soit 5436 habitants et 144 élus. Elle agit sur un territoire cohérent qui ne tient pas compte des limites cantonales mais des modes de vie des habitants.

## ***Un territoire entre cause et vallée***

Le territoire de la Communauté de Communes est riche en curiosités géologiques, espaces sensibles (Vallée du Lot et de la Diège...), mais aussi a un patrimoine culturel très riche, notamment préhistorique (grottes, dolmens, tumulus...) ainsi que historique et architecture typé (bastide, châteaux, édifices religieux...).

## ***Une situation privilégiée***

- 3 axes clés de communication internes au territoire :
  - La D 922 : axe économique Villefranche de Rouergue / Figeac
  - La D 24 : axe touristique Villefranche de Rouergue / Vallée du Lot
  - La voie ferrée : Villefranche de Rouergue / Capdenac.
- 3 clés de liaison du territoire avec son environnement :
  - A l'ouest l'A 20
  - Au nord la N 140 (axe de liaison avec la N 88 et l'A 75)
  - Au sud la rocade de Villefranche de Rouergue (liaison Rodez / Cahors)
- Des aménagements à venir :
  - Poursuite de l'aménagement de l'autoroute
  - remise en navigation du Lot qui devrait générer une intensification de circulation sur les axes de liaison Villefranche / Vallée du Lot (D 922 et D 24)

## ***Les atouts du territoire***

- Une économie de production reposant sur 3 piliers complémentaires (agriculture, industrie, agro-alimentaire et artisanat).
- Une économie saine (filière agro-alimentaire forte, agriculture dynamique, nombre de salariés dans l'artisanat en augmentation).
- Un maillage dense et régulier d'entreprises (plus de 300 établissements sur le territoire).
- Une attractivité touristique manifeste.
- Un potentiel touristique important.
- Un bon potentiel de développement pour les entreprises de type artisanales sur l'ensemble du territoire, mais surtout à Villeneuve et Saint-Rémy
- Un dynamisme de l'activité industrielle (notamment agro-alimentaire).
- Un territoire situé au croisement des aires d'influence de Rodez, Cahors, Villefranche de Rouergue, Figeac.



## **Le Conseil communautaire**

Organe délibérant, le Conseil réunit les 41 délégués titulaires sous la présidence de Didier POUZOULET-LIGUE.

Ses principales fonctions sont :

- Définir les grandes orientations, les principes d'action et la stratégie de la Communauté de Communes.
- Voter le budget et tous documents financiers qui y seraient liés.
- Créer des commissions communautaires.
- Gérer les équipements ou les structures qui lui ont été transférés.
- Exercer les compétences particulières qui lui sont attribuées par le code général des collectivités territoriales et notamment celles soumises à des conditions de majorité qualifiée.

Les délégués communautaires sont issus des conseils municipaux des communes membres et désignés par eux pour les représenter.

### *Les délégués communautaires :*

Ambeyrac : CAZAJUS Emilie, JARLAN Etienne, CEPIERE Sylvie - Foissac : MOMBERSOU Philippe, BEVERINA Agnès, CABRIT Christine - La Capelle-Balaguier : VIVEN Pierre, AFRICAINE Nadine, FROMENT Catherine - Montsales : MARTY Benoît, BREIL Danielle, MAS Christophe - Naussac : POUZOULET-LIGUE Didier, JOULIE Claude, GLADIN Martine - Ols et Rinhodes : SAINT-AFFRE Christian, CANTALOUBE Françoise, AFRICAINE Didier - Saint-Igest : ROUX Patrick, JONQUIERES Catherine, CASSAN Aurélie - Saint-Rémy : POUZOULET Jean-Pierre, DOURNES Jean-Marie, MOLINIER Aline - Sainte-Croix : BONESTEBE Raymond, CABRIT Robert, BIROT Guy, BADUEL Eliane - Salles-Courbatiers : MARTY Gérard, COLONGES Gérard, AMOUROUX Ginette - Saujac : RICARD Pierre, MANOTTE Anne, CASSAN Marie-Noëlle - Ville-neuve : COSTES Pierre, SOULIE Gérard, SOURNAC Christian, GUITARD Béatrice, BESSOU Claude, DUCHEMIN Maurice, DUMOULIN Rémi.

### *Quelques chiffres :*

Nombre de Conseils réunis : 5

Nombre de délibérations votées : 73

## **Le Bureau**

Le Conseil élit en son sein les membres du Bureau.

Le Bureau se compose du Président, des 3 vice-présidents et plusieurs membres de façon à ce que chaque commune membre ait un représentant au sein du bureau.

Sa mission est de coordonner. Il est chargé de la préparation des assemblées plénières du Conseil communautaire. Le Bureau peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation par délibération du Conseil Communautaire.

Ainsi, par délégation, le Bureau :

- Prépare les budgets de la Communauté de Communes en concertation avec la commission des finances.
- Suit et coordonne par ses membres le travail des commissions. Il peut déléguer à ses membres la mise en place ou le suivi d'un ou plusieurs projets.
- Peut faire appel à des personnalités extérieures pour suivre, pour le compte du Conseil Communautaire, un sujet demandant une compétence particulière.
- Gère et valide les affaires courantes à l'avancement des projets et/ou nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes.
- Il est rendu compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le Bureau dans l'exercice des délégations.

## *Les membres du bureau :*

POUZOLET-LIGUE Didier (Naussac), GUITARD Béatrice (Villeneuve), CAZAJUS Emilie (Ambeyrac), BEVERINA Agnès (Foissac), VIVEN Pierre (La Capelle-Bguier), MARTY Benoît (Montsales), SAINT-AFFRE Christian (Ols et Rinhodes), POUZOLET Jean-Pierre (Saint-Rémy), ROUX Patrick (Saint-Igest), BONESTEBE Raymond (Sainte-Croix), MARTY Gérard (Salles-Courbatiers), RICARD Pierre (Saujac).

### *Quelques chiffres :*

Nombre de bureau réunis : 5

Nombre de décisions votées : 18

Nombre de décisions du Président : 10



# Fonctionnement

## ***Les commissions de travail***

A vocation consultative, les commissions réunissent les délégués pour préparer le travail et les projets de développement pour le Conseil Communautaire et le Bureau exécutif.

Elles ont un rôle de proposition, certains membres peuvent être désignés pour le suivi des travaux à engager. Elles se réunissent autant que de besoin en fonction des questions à traiter.

Elles sont présidées par le Président ou l'un des vice-présidents qui en assure les convocations et en anime les travaux.

Les commissions thématiques sont composées d'un membre titulaire désigné par délibération du Conseil Communautaire sur proposition des communes. Il peut être remplacé par un suppléant sur proposition des communes.

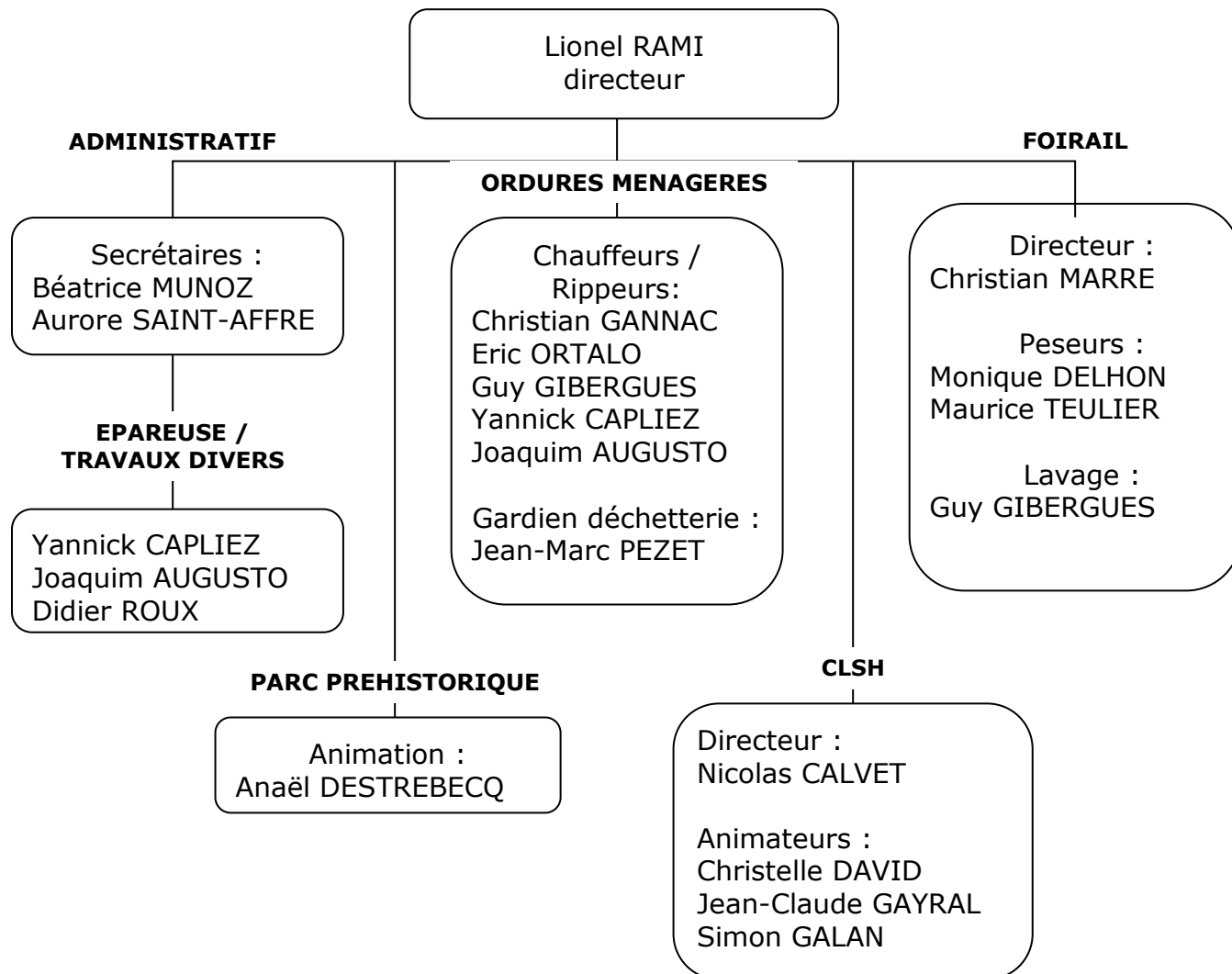
### *10 commissions constituées :*

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Voirie
- Vie sociale
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Foirail
- Finances
- Évaluation du transfert des charges et du personnel
- Appel d'offres
- Equipements sportifs

En 2011 :

- . Création de la commission intercommunale des impôts directs (11 membres)

Au 31 décembre 2011, la Communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot comptait 21 agents, dont seulement 8 à temps complets :



Afin de compléter ces équipes de travail, les élus ont décidé de faire appel à INTER'EMPLOI ainsi qu'aux personnels communaux par le biais de mise à disposition.

Pour le secrétariat, Elodie LABBE, Nathalie CRETOIS et Sandra PRADEL ont remplacé Béatrice MUNOZ pendant son congé parental et Aurore SAINT-AFFRE pendant son congé maternité.

Pour le CLSH, les animateurs pour les vacances sont recrutés par PROSPORT LOT.

En ce qui concerne la piscine, il est fait l'embauche de 2 saisonniers pour tenir les caisses, ainsi que deux maîtres-nageurs : Mme Pascale SAINTMAR en contrat saisonnier et un par le biais de l'association Prosport Lot.

Pour le bon fonctionnement du Foirail, il est nécessaire de faire appel à des bénévoles pour tenir les entrées et aider à faire passer les veaux pour le pesage.



## Le compte administratif 2011

Le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il compare les prévisions inscrites au budget aux réalisations effectives en dépenses et recettes.

Les chiffres ci-dessous prennent en compte les reports de l'année passée et les restes à réaliser. Il est à noter qu'il avait été oublié de combler les déficits des budgets annexes.

### Budget principal

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
FONCTIONNEMENT	1 043 023.82	1 504 797.29
INVESTISSEMENT	719 061.91	522 964.43
<b>TOTAL</b>	<b>1 762 085.73</b>	<b>2 027 761.72</b>

### Budget Annexe Ordures Ménagères

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
FONCTIONNEMENT	548 047.19	567 061.15
INVESTISSEMENT	71 465.81	49 841.23
<b>TOTAL</b>	<b>619 513.00</b>	<b>616 902.38</b>

### Budget Annexe Foirail

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
FONCTIONNEMENT	74 364.18	77 334.14
INVESTISSEMENT	27 544.05	23 372.67
<b>TOTAL</b>	<b>101 908.23</b>	<b>100 708.81</b>

### Budget Annexe Piscine

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
FONCTIONNEMENT	26 709.70	43 021.04
INVESTISSEMENT	15 068.89	5 635.83
<b>TOTAL</b>	<b>50 065.86</b>	<b>48 656.87</b>

### Budget Annexe Parc Préhistorique

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
FONCTIONNEMENT	28 239.27	327 124.16
INVESTISSEMENT	0.00	1 250.50
<b>TOTAL</b>	<b>28 239.27</b>	<b>28 374.66</b>



## Budget Annexe Centre de Loisirs

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
<b>FONCTIONNEMENT</b>	135 277.24	145 867.85
<b>INVESTISSEMENT</b>	13 259.53	1 991.55
<b>TOTAL</b>	<b>148 536.77</b>	<b>147 859.40</b>

## Budget Annexe ZA Les Gantes

	DEPENSES réalisées	RECETTES réalisées
<b>FONCTIONNEMENT</b>	304 441.65	192 660.45
<b>INVESTISSEMENT</b>	192 660.45	114 608.81
<b>TOTAL</b>	<b>500 102.10</b>	<b>307 269.26</b>

## Rôle de la commission

Elle prépare le budget annuel et veille à son adéquation avec la politique d'ensemble de la Communauté. Elle mène une réflexion globale pour limiter les dépenses de la collectivité, afin que la pression fiscale reste mesurée pour tous, particuliers et entreprises.

## Les recettes

La Communauté de Communes est dotée d'une fiscalité propre.

Ses ressources se fondent sur :

Après suppression de la taxe professionnelle (voir réforme page 10), nouvelles taxes en 2011 pour la communauté de communes :

- La cotisation foncière des entreprises : 25.57%
- Taxe d'habitation : 7.28%
- Taxe foncière non bâti : 3.93%
  
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Le taux est voté par zone. Pour 2011 , il se répartissait comme suit :
  - Zone 1 (Villeneuve, Ols) : 15.86 %
  - Zone 2 ( Montsales, Sainte-Croix, Saint-Igest) : 14.91 %
  - Zone 3 (Ambeyrac, La Capelle-Balaguier, Saint-Rémy, Saujac) : 12.69 %
  - Zone 4 (Foissac, Naussac, Salles-Courbatiers) : 11.08 % (pas de distribution de sacs poubelles)
- Les dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- Les subventions pour les travaux d'investissements (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Communauté Européenne).

## Les dépenses

Elles correspondent aux dépenses liées aux compétences statutaires (développement économique, aménagement de l'espace, programme d'aide habitat, environnement, voirie d'intérêt communautaire, action sociale...) ainsi que ses propres charges de fonctionnement.



## Les allocations compensatrices

Elles sont calculées en fonction des charges que les communes ont transférées à la communauté ainsi que des produits (Taxe professionnelle).

Si le montant des charges est plus élevé que celui des produits, la commune doit verser une allocation compensatrice à la Communauté de Communes pour un montant égal à cette différence.

Au contraire, si le montant des produits est supérieur au montant des charges, c'est la communauté qui devra reverser une allocation compensatrice, là aussi du montant de la différence.

Les bases prises pour le calcul des charges et des produits sont celles de l'année du transfert, donc 2007. Elles pourront être révisées dans 8 ans, ou s'il y a un changement majeur dans les compétences transférées.

## La réforme de la taxe professionnelle

La taxe professionnelle n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle a été remplacée par une contribution :

- C.E.T. (Contribution économique territoriale) payée par les entreprises. Elle se décompose comme suit :

o C.F.E. (Contribution foncière des entreprises)

o C.V.A.E. (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). Son taux est fixé par l'Etat.

Cette contribution ne représente qu'environ 50 % de l'ancienne taxe professionnelle, c'est pourquoi les EPCI toucheront en plus :

- La part de la taxe d'habitation qui revenait au Département.
- La part de la taxe foncière non bâti qui revenait au Département.
- L'I.F.E.R. (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Le total de toutes ces contributions sera écriété par l'Etat pour les collectivités qui toucheraient plus que leur montant de référence de TP pour le reverser aux collectivités perdantes. 2010 est une année de transition. L'Etat perçoit la totalité de ces contributions et reverse une compensation relais aux collectivités dont le montant est identique au montant de la TP 2009, la majoration des bases en plus, s'il y a lieu.

# Projets et Actions

## Aménagement de l'espace

### **Les principaux objectifs :**

- Elaboration d'un schéma intercommunal d'aménagement de l'espace
- Constitution de réserves foncières
- Protection et mise en valeur du patrimoine

### **Diagnostic stratégique**

- Synthèse sur la population et les conditions de vie :
  - ⇒ Maintenir et développer l'attractivité du territoire en ciblant une population jeune.
  - ⇒ Répondre à la demande résidentielle en augmentant et en adaptant la capacité d'accueil.
  - ⇒ Veiller à ce que Villeneuve ne perde pas trop de poids pour pouvoir jouer pleinement le rôle moteur qui incombe aux bourgs-centres.
  - ⇒ Diffuser au maximum le pouvoir d'attraction de l'axe Villefranche-Figeac en direction des communes enclavées.
  - ⇒ Maintenir la double attractivité du territoire : résidentielle et économique.
- Synthèse de l'activité économique communautaire :
  - ⇒ Développer l'accueil touristique marchand.
  - ⇒ Développer l'artisanat d'art.
  - ⇒ Développer l'activité commerciale.
  - ⇒ Développer et créer des emplois dans le secteur tertiaire.
  - ⇒ Développer l'industrie.
  - ⇒ Diversifier l'activité agricole.
- Synthèse de l'attractivité du territoire et du patrimoine :
  - ⇒ Renforcer l'identité du territoire en protégeant et en valorisant le patrimoine sur la base de priorités clairement établies, mais aussi en exploitant la complémentarité de la double caractéristique Vallée du Lot et Causse.
  - ⇒ Trouver le bon positionnement vis-à-vis de Villefranche de Rouergue qui permettrait de tirer parti de la proximité immédiate tout en limitant le risque d'absorption.

### **Zone d'activités**

Création de la ZA Les Gantes : extension de la ZA Les Grèzes de Villeneuve.

- ◆ Attribution des lots du marché : SAS GREGORY / SARL SOTRAMECA pour un montant de 165 700.50 € HT
- ◆ Prix de vente des lots : 8.50 € HT soit 10.17 € TTC le m<sup>2</sup>.
- ◆ Vente îlot n°1 en 2011 : 1 500 m<sup>2</sup> pour un prix de 15 245€.



## Les principaux objectifs :

Les principaux objectifs sont :

- l'accueil d'entreprises sur le principe d'un hôtel d'entreprises
- L'action en faveur de l'emploi, l'agriculture, l'artisanat et du commerce
- Les équipements touristiques : piscine, parc préhistorique ...
- Le développement touristique et l'aide à l'office de tourisme.

## Hôtel d'entreprises

Les élus de la communauté de communes ont fait le choix de créer un hôtel d'entreprises. Ce bâtiment proposera des locaux adaptés aux besoins d'entreprises souhaitant s'implanter sur le secteur. Il pourra recevoir aussi bien des ateliers (pour des entreprises artisanales ou industrielles) que des bureaux (entreprises de services). Les contrats de location ont été établis pour 2 ans non renouvelable.

Atelier N°1 : a été loué à M. Ludovic FRAYSSE—INFOR EXPRESS

Atelier N°3 : M. Laurent BELMON

### Quelques chiffres :

Tarif location par mois

Atelier 1 : 120 €

Atelier 2 : 215 €

Atelier 3 : 260 €

## Piscine de La Capelle-Balaguier

Les élus ont renouvelé l'adhésion au dispositif « Chequ'Ados » géré par le Conseil Général qui permet aux jeunes qui sont en classe de 4ème et 3ème d'avoir des chèques de réduction.

### Quelques chiffres :

Entrées enfant : .....772

Entrées adulte : .....1 004

Carte abonnement 10 entrées enfant : .....37

Carte abonnement 10 entrées adulte : .....32

Entrées groupe : .....31

## **Parc Préhistorique**

Depuis 2007, le parc préhistorique est devenu communautaire. A cette fin, les élus ont dû renouveler les adhésions comme celle du SIERDA (Syndicat spécialisé qui possède un fichier des propriétaires et peut aider dans les cas d'un achat ou d'une vente d'aurochs). De plus, des conventions avec la SARL des Grottes de Foissac (pour la reversion de 11% des recettes des entrées des grottes et du parc) et avec l'association Préhistoire Vivante ont été signées.

### *Quelques chiffres :*

Nombre d'entrées saison 2011 : 13 230  
(grottes et parc)

## **Camping de Villeneuve**

La gestion du camping est tenue par M. ROQUES.

Le camping est classé une étoile avec 2 bungalows et 10 emplacements pour tentes et caravanes. Les bungalows sont louables toute l'année alors que les emplacements ne le sont que durant la saison estivale.

### *Quelques chiffres :*

Recette à percevoir :  
10 155 x 15% soit 1 523.25€

## **Office de Tourisme**

Les élus ont décidé d'attribuer une subvention à l'office de tourisme de Villeneuve afin d'aider au développement touristique pour un montant de 17 000 €.

De plus, la communauté de communes participe au coût du guide de l'été (La Dépêche) avec la couverture pour un montant de 2 395.58 €.

Participation chasse au trésor des Bastides : 150€



### Les principaux objectifs

Les principaux objectifs sont :

- Mise en place d'un système de transport adapté et le développement du transport à la demande.
- L'aide et la création de structures pour personnes âgées.
- Les actions en direction des familles, des enfants et des jeunes.
- La gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- La réflexion pour la gestion future du centre de loisirs et de la maison des jeunes.
- La réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques et de l'accès internet.
- La réflexion sur le lancement d'opération d'amélioration de l'habitat.

### Transport à la demande

Deux transporteurs effectuent ce service. Il s'agit de SARL BOUTONNET et de M. VAYSSE. Une convention de délégation de compétence a aussi été passée avec le Conseil Général. Le transport à la demande dessert 16 communes : celles de la communautés de communes plus Capdenac, Salvagnac-Cajarc, Balaguier d'Olt et Causse et Diège.

- ⇒ Le taux de couverture moyen des services de transport à la demande pour la collectivité est de 19.28% (taux moyen souhaité au niveau départemental 30 %).
- ⇒ Il faut noter une baisse de la fréquentation en 2011 avec certaines destinations peu ou pas du tout utilisées.

#### Quelques chiffres :

Déficit : 15 433.05 €

⇒ Coût du transport : 19 118.50 €

⇒ Recette des usagers : 3 685.45 €

Financement :

⇒ Région : 5 401.48€

⇒ Département (30 %) : 4 629.92€

⇒ C. de C. : 5 401.65€  
(et autres communes)

### ADMR

Cette association d'aide à domicile a un bureau sur la commune de Villeneuve et de Capdenac. Elles interviennent sur tout le territoire. Les élus ont décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 6 796.50 €.

## **L'accueil de Loisirs Sans Hébergement des Causses**

Une convention a été passée avec la CAF et la MSA pour la prestation de service ordinaire et le Contrat enfance Jeunesse.

### *Quelques chiffres :*

Taux occupation: 68.82 %  
 Prix de revient : 6.03 € / heure  
 Fréquentation (moyenne) :  
 mercredi 17 à 22 enfants,  
 petites vacances 14 à 24 enfants  
 Juillet 41 et août 36 enfants

## **La maison des jeunes**

Fermeture de la maison des jeunes, en cours d'année.

## **Programme d'intérêt Général**

Le Pays Rouergue Occidental propose la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général sur les communes rurales de son territoire pour répondre aux différents objectifs spécifiques du diagnostic habitat :

- Augmenter la population : maintenir la population locale et accueillir de nouveaux ménages.
- Préserver la qualité de vie du territoire.

Les élus se sont prononcés sur divers cofinancements des travaux qui seront pris en charge par la communauté. Les subventions versées en 2011 s'élèvent à :

## **Les équipements sportifs**

Les coûts des équipements sportifs pour l'année 2011 sont de :

VILLENEUVE

- Stade : 20 365 €
- Gymnase : 13 130 €

FOISSAC

- Stade : 10 205 €

SALLES COURBATIERS

- Stade : 8 375€

NAUSSAC

- Stade : Pas d'activité

SAINTE-CROIX

- Stade : 4 811 €

## **CNAS**

Les élus ont décidé d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale). La cotisation est de 2 649.50 € pour 2011 pour l'ensemble du personnel.



# Protection et mise en valeur de l'environnement

## Les principaux objectifs

Les principaux objectifs sont :

- La gestion et la collecte des déchets (verre, papier), ordures ménagères et la déchetterie.
- L'élagage et la taille des arbres (sur les espaces de compétences communautaires).
- L'entretien des rivières et des ruisseaux.
- Réflexion sur la création d'un chenil.

## Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été instituée avec un taux différent selon quatre zones comme précédemment établie par le SICTOM.

Les élus ont fait le choix d'exonérer les entreprises, artisans et commerçants à la T.E.O.M. Par contre, une redevance spéciale pour les industries est demandée pour une somme de 200 €.

Le Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés dénommé SYDOM a pour rôle d'étudier et de gérer tout ce qui est nécessaire au traitement des déchets ainsi que de conseiller les collectivités membres pour ce qui concerne la collecte. Les élus ont décidé d'y adhérer.

Coût collecte des déchets (ordures ménagères et tri) : 66.76 €/hab.

### Quelques chiffres :

OM : 1126 tonnes en 2006  
 1255 tonnes en 2007  
 1385 tonnes en 2008  
 1341 tonnes en 2009  
 1229 tonnes en 2010  
 1045 tonnes en 2011

## Tri sélectif

La collecte du tri sélectif sur les communes de Naussac, Salles-Courbatiers, Foissac, Saint-Igest et une petite partie de Villeneuve : convention avec l'entreprise BOS.

La distribution de sacs poubelles continue. Le coût pour 2011 est de 19 526 €.

### Quelques chiffres :

Tri : 185.44 tonnes en 2006  
 196.60 tonnes en 2007  
 248.86 tonnes en 2008  
 263.50 tonnes en 2009  
 268.96 tonnes en 2010  
 268.00 tonnes en 2011



## Déchetterie

L'accès à la déchetterie pour les professionnels est réglementé : soit ils payent un abonnement annuel de 70 €, soit ils payent 10 € à chaque dépôt.

Une convention avec le SYDED du Lot a été signée afin que les habitants situés près des déchetteries de Cajarc ou de Capdenac Gare puissent les utiliser.

Pour enlever les déchets collectés à la déchetterie, un contrat a été signé avec l'entreprise DECHETS SERVICES 12, et en plus depuis novembre avec PREVOST et CHIMIREC.

Concernant les déchets électroniques (DEEE), les élus ont mis en place une convention avec OCAD3E.

Coût de la déchetterie : 18.68 €/habitant.

### Quelques chiffres :

	2007	2008	2009	2010	2011
Tout-venant	310 T	367 T	358 T	391 T	389 T
Déchets verts	301 T	338 T	309 T	270 T	287 T
Bois				5 T	29 T
Ferraille	103 T	93 T	100 T	84 T	70 T
Carton	43 T	40 T	35 T	34 T	39 T
Gravats	428 T	477 T	546 T	299 T	369 T
Papier, journaux, magazines	28 T	27 T	22 T	21 T	20 T
Déchets Ménagers Spéciaux			17 T	16 T	11 T
DEEE			49 T	51 T	55 T

## Papier et verre

L'entreprise DECHETS SERVICES 12 a la gestion de la collecte du verre.

L'entreprise VEOLIA a celle du papier.

### Quelques chiffres :

Verre : 210.06 T en 2007  
186.44 T en 2008  
213.68 T en 2009  
189.14 T en 2010  
197.74 T en 2011

Papier : 60.38 T en 2007  
65.74 T en 2008  
44.36 T en 2009  
49.84 T en 2010  
51.36 T en 2011



La gestion du foirail fait partie des compétences de la communauté de communes. Il a été réalisé un règlement intérieur.

Pour 2011, les tarifs du foirail étaient :

- 6.50 € par veau (à partir du 1er juillet 2011)
- 120 € d'abonnement pour les marchands
- 100 € d'abonnement pour les emplacements de vente réservés aux représentants.

### *Quelques chiffres :*

Nombre de veaux pour l'année 2007 : 5 393

Nombre de veaux pour l'année 2008 : 5 818

Nombre de veaux pour l'année 2009 : 5 074

Nombre de veaux pour l'année 2010 : 5 750

Nombre de veaux pour l'année 2011 : 5 939

Nombre de marchands : 10

Nombre de professionnels : 3

## **Mise à disposition du foirail**

Le bâtiment du foirail est souvent sollicité pour diverses occasions. Les élus ont décidé de le mettre à disposition soit gratuitement pour les personnes ou les associations de la communauté de communes, soit de demander un forfait de 20 € par jour pour les autres personnes.

## **Voirie**

## **Travaux 2011**

L'entretien et le renforcement de la voirie communale est une des missions confiées à la Communauté de Communes. Elle représente environ 315 km.

Les élus ont retenu le principe de faire appel à des entreprises privées pour réaliser les travaux de revêtement et de réaliser en régie le fauchage de la voirie.

En 2011, c'est l'entreprise GREGORY qui a été retenue pour les travaux de revêtement, et l'entreprise LACASSAGNE pour le point à temps.

Les travaux d'assainissement sont réalisés par l'EURL RICARD.

### *Quelques chiffres :*

Coût travaux goudronnage : 463 716 €

Coût travaux assainissement : 28 088 €